



SYNTEF-CFDT

Syndicat National Travail Emploi Formation

Compte rendu de la CAP des Contrôleurs du Travail du 15 juin 2018

Le SYNTEF-CFDT vous alerte sur une situation alarmante !

Avec la **baisse des effectifs**, les moyens disparaissent. Les services se vident chaque mois davantage pourtant les missions des agents évoluent. La charge de travail et mentale qui pèse sur les agents est de plus en plus lourde. Leur responsabilité est engagée chaque jour en effectuant leur mission et leur mise en cause dénoncée régulièrement.

Un avenir pour les Contrôleurs du travail existe-t-il ? Notre Ministère s'engageait il y a trois ans dans une restructuration qui devait conduire à redonner de la fierté aux agents dans l'exercice de leurs métiers et des missions qu'ils exercent avec diligence et professionnalisme.

Dans le cadre de la réforme, à laquelle le SYNTEF-CFDT a adhéré et dont nous pouvons à certains égards nous satisfaire de l'atteinte d'un niveau de maturité, force est d'admettre qu'il convient de poursuivre nos efforts afin que le corps des Contrôleurs du travail puisse entrevoir un avenir plus radieux que celui que vous proposez aujourd'hui.

Le SYNTEF-CFDT vous alerte sur le besoin de considérer la motivation des agents CT à accéder au grade d'IT et notamment celle des agents à rester en SIT, ce, dans l'intérêt et pour la continuité de l'action des SIT ainsi que du service rendu à l'utilisateur notamment. Les agents ont droit à plus de considération, leur motivation à devenir IT doit l'être tout autant.

Les services de notre Ministère, Travail, Emploi ou services Supports, continuent de subir d'importantes transformations qui ne sont pas sans conséquences sur la santé de notre organisation, le service rendu à l'utilisateur et celles des agents qui les composent. Les arrêts maladie, cas de burn-out, tentative de suicide, sont plus fréquents. Les agents sont tendus et exercent leurs missions non sans crainte ! L'augmentation des conflits relationnels et interpersonnels dans les services dans lesquels certains s'engouffrent volontiers est omniprésente.

A l'heure du tout numérique, les agents ne sont pas dotés d'outils permettant d'effectuer leurs missions pleinement, ce qui provoque parfois des tensions et conflits inutiles entre agents.

Les entreprises se modernisent, le monde de l'entreprise évolue, les moyens de travailler évoluent. Dans notre Ministère nous évoluons en réforme et les moyens n'évoluent pas aussi

vite, on réfléchit... En voulant faire plus et mieux sans moyen, on fait des dégâts sans grand résultat, sauf du chiffre. Reste le chiffre, encore et toujours le chiffre, mais quelle réalité d'application du droit du travail derrière ?...

Aujourd'hui Les agents perdent du pouvoir d'achat, il serait louable que notre Ministère s'engage dans une démarche positive à ce sujet, au moins une réflexion. Par exemple, dans le secteur privé et de la complémentaire santé, les employeurs doivent participer au moins à hauteur de 50 % du montant de la cotisation. En prévoyance, la plupart des salariés bénéficient de contrats en grande partie financés par leurs employeurs. Pourquoi à ce jour, alors que tout est possible, nous ne pouvons engager une éventualité de prise en charge partielle ?

Reste la perspective d'une promotion. Les DIRECCTE en région ont établi leur liste d'aptitude « des 50 »... Il ne serait pas surprenant de constater que cette liste intègre des agents qui ne se sont jamais inscrits en vue de passer le CRIT et qui vont avoir leur sésame grâce à leur ancienneté et leur bon relationnel auprès de leur chef de service.

Le SYNTEF-CFDT redemande à ce que cette « liste » soit établie selon des critères propres, de type : « agent ayant déjà présenté le CRIT » et définis de sorte que toutes les DIRECCTE et que tous les agents soient traités dans des conditions égales, et qu'il n'y ait plus de clientélisme local.

Concernant le nombre de candidats en demande de mouvement : l'administration s'interroge sur l'attractivité des zones et comment rendre les zones désertées attractives.

CRIT : A ce jour, 451 agents ont procédé à leur inscription, 423 ont retourné leur dossier.

La liste de titularisation des ITS sera diffusée ce jour.

L'administration informe que la **déclaration d'intérêt des agents de contrôle** va être diffusée au JO. Les agents de contrôle auront six mois pour la signer. Les agents nommés à cette CAP devront la signer et prenant leur poste. La gestion relève du N+2.

Le SYNTEF-CFDT souligne que certaines DIRECCTE réservent des postes d'agents de contrôle en section aux seuls IT, quitte à retirer les postes de vacants !

Le SYNTEF-CFDT demande en séance la justification de cette réserve par ces DIRECCTE sous un motif d' « expérience ». Ainsi, la transparence doit être complète sur l'ancienneté des IT qui seront affectés, afin de vérifier ce critère d'expérience discriminant imposé sur les postes en section !

Le SYNTEF-CFDT rappelle que les CT peuvent être affectés en section. La DRH et la DGT s'y sont formellement engagés par un courriel du 09/10/2017 aux représentants des organisations syndicales.

L'administration informe que pour **Action Publique 2022** de nombreuses réflexions sont en cours et évoque le souhait du Gouvernement d'aller vite. Pas de changement pour l'instant sur le fonctionnement des instances. Le dossier reste assez lourd !

Mutations

RESULTAT MOUVEMENTS

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations
UR 69 Site de Villeurbanne Documentaliste	PROFIT Frédéric	UD06	
UD 56 Site de BREST	1 CANDIDATE	UD 29	Non pourvu En attente de la levée de l'infra régional et CAP IT
UD 51 Agent de contrôle REIMS	KAG Héloïse	UD 02	
UD 68 HAUT RHIN Gestionnaire MOE	VEAUX Delphine	Disponibilité	
UD 68 HAUT RHIN Agt renseign	DOS SANTOS José	UD 67	
UD 68 HAUT RHIN Agt de ctrl	HAUTECOUVERTURE Gilles	Disponibilité	
UD 88 Vosges Agt de ctrl	BALAWEJDER Nelly	UD 52	
UR 76 ESIC	1 candidat		CAP NON COMPETENTE
UR 33 Gestionnaire FSE	MOUALI Nisar	UD 75	
UD 17	PLEDEL Sylvie	UD 17	
UD 24 Agt de ctrl agricole	MAIGNIEZ Thierry	UD 51	

UD 79 Agt de ctrl	2 candidats		CAP NON COMPETENTE
UD 87 Agt de ctrl	1 candidat		CAP NON COMPETENTE
UD 30 Gestionnaire 3E	CALMELS Florence	Disponibilité	
UD 34 Agt renseignement	BERQUET Caroline	UD 42	
UD 81 Agt de ctrl	1 candidat		Non pourvu
UR 13 URACTI AVIGNON	ROUDHILLON	UR 69	
UD 04 MOE/ Rensgt			Poste retiré
UD 13 MOE	OLIVE Jean-Marc	UD 21	
DIECCTE 971 Gest. Adm.	CLAMY Diana	UD 75	
DIECCTE 974 Ctrl aide de l'Etat	PETITJEAN Isabelle	UR 13	
DIECCTE 976 MAYOTTE URACTI	DARMANCIER Isabelle	UD 33	
MUTATION BIEP DIECCTE 973	SCHMITT Bruno	UD 55	TH art. 60

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Sophie VIAL – UD de l'Hérault – Béziers.
Sébastien MORVAN – UD Paris**

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !